

PROCES-VERBAL
DE LA TRENTE-TROISIEME SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS
DES BANQUES CENTRALES DES ETATS MEMBRES
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
TENUE A BALE LE LUNDI 8 SEPTEMBRE 1969 A 13 HEURES 30

Sont présents: le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique et Président du Comité, le baron Ansiaux, accompagné par M. de Strycker; M. Emminger, membre du Direktorium de la Deutsche Bundesbank; le Gouverneur de la Banque de France, M. Wormser, accompagné par M. Théron; le Gouverneur de la Banca d'Italia, M. Carli, accompagné par M. Baffi; le Président de la Nederlandsche Bank, M. Zijlstra, accompagné par M. Mackay; assistent en outre le Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes, M. Barre, accompagné par M. Mosca, ainsi que le Président du Comité Monétaire, M. van Lennep. Le Secrétaire Général du Comité, M. d'Aroma, et son adjoint, M. Bascul, sont aussi présents, ainsi que M. Rainoni.

Le Président ouvre la séance en faisant part des regrets de M. Blessing qui a dû se rendre à Bonn et ne peut pas de ce fait assister à la réunion. Le Président souligne, d'autre part, que M. van Lennep participe pour la dernière fois, en sa qualité de Président du Comité Monétaire, à une séance du Comité des Gouverneurs. A cette occasion et au nom de ce dernier, le Gouverneur Ansiaux tient à remercier M. van Lennep pour la collaboration active et précieuse qu'il a toujours apportée au Comité des Gouverneurs; il tient en outre à lui adresser les meilleurs voeux pour ses nouvelles et hautes fonctions de Secrétaire Général de l'O.C.D.E.

I. Approbation du procès-verbal de la trente-deuxième séance

Le Président invite le Secrétaire Général à donner lecture du procès-verbal de la trente-deuxième séance. A la suite

d'une légère modification suggérée par M. Emminger, le document est approuvé à l'unanimité.

II. Examen de la situation monétaire générale au sein de la Communauté

En raison de l'ampleur des autres questions à examiner et en tenant compte que les Gouverneurs se sont déjà entretenus durant le dimanche de la situation monétaire générale, le Comité décide d'aborder immédiatement le point III de l'ordre du jour.

III. Définition des modalités de fonctionnement du système communautaire de soutien monétaire à court terme, et échange de vues sur le concours financier à moyen terme

Le Comité engage une longue discussion générale qui a été résumée dans un compte rendu sommaire, daté du 18 septembre 1969, et annexé au présent procès-verbal. Ce document a été envoyé, à titre d'instrument de travail, aux experts qui ont été désignés par les banques centrales et la Commission, avec pour tâche d'établir un projet sur les modalités de fonctionnement du système communautaire de soutien monétaire à court terme.

Les Gouverneurs conviennent que le projet soumis par les experts sera examiné à leur prochaine séance, le 17 novembre 1969, afin que l'Accord définitif mettant en place le système de soutien puisse être transmis au Conseil des Communautés Européennes en temps utile au mois de décembre.

IV. Echange de vues à la veille de l'assemblée annuelle du Fonds Monétaire International à Washington (modification des quotas et autres problèmes)

Le Comité procède à un rapide échange de vues sur la question de l'augmentation des quotes-parts au Fonds Monétaire International.

Quelques membres du Comité, et notamment MM. Emminger et de Strycker, font remarquer qu'au stade actuel des discussions,

c'est-à-dire début septembre, l'accroissement global des quotes-parts au F.M.I. semble devoir atteindre au moins 33%, par suite d'une augmentation générale de 25% et d'une augmentation sélective importante souhaitée par plusieurs pays.

Certains Gouverneurs considèrent que le F.M.I., du fait de propositions excessives, a une part de responsabilité dans cette tendance à une forte augmentation des quotes-parts.

M. Emminger indique qu'il existe sur ce sujet une divergence de vues à l'intérieur de la Communauté. La France et l'Italie désirent une augmentation sélective importante, alors que les trois autres pays sont plus modérés, l'Allemagne étant même le seul pays qui ne souhaitait pas un relèvement de quote-part. Il ajoute qu'en raison du désir de plusieurs pays, la décision sur les quotes-parts au Fonds Monétaire International devrait être prise d'ici la fin de l'année.

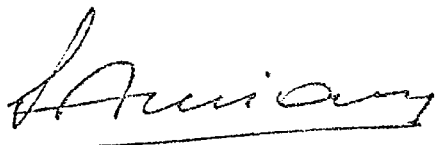
V. Analyse de la vingt-neuvième série de documents de travail (données statistiques et sommaire des événements et des mesures adoptées dans la Communauté)

En raison de l'heure tardive due à l'ordre du jour très chargé, cette analyse n'est pas faite.

VI. Autres questions relevant de la compétence du Comité

VII. Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance aura lieu à Bâle, le lundi 17 novembre 1969 à 13 heures 30.



Président



Secrétaire Général